La crise du chikungunya

La colonialité d'une crise environnementale et sanitaire à la Réunion[1]

Marie THIANN-BO MOREL

Espace-Dev, Université de La Réunion

Résumé : 2006 est l'année de la crise sanitaire du chikungunya à La Réunion. La venue de renforts militaires pour démoustiquer l'île signale "l'état de guerre sanitaire" pendant 3 mois. Les nombreuses analyses de cette crise sanitaire pointent sa formulation en un problème de moustiques. D'ailleurs la principale erreur attribuée aux gestionnaires de santé publique serait de n'avoir vu dans les premiers signalements de malades (dès 2005) qu'un problème de moustiques et marginalisé les malades. Cette formulation du problème public "chikungunya" comme environnementale est partagée par de nombreux autres acteurs. Ainsi, la crise a été l'occasion d'exprimer sur la place publique un souci pour la nature. Ces acteurs le reformulent comme un enjeu de justice pour les hommes et la nature et demandent que leurs intérêts soient reconnus. En se mobilisant, ils ont revendiqué une gestion équitable de la crise : équitable à la fois pour les malades et pour la nature. Justice sanitaire et justice écologique sont alors rendues indissociables. De ce fait, la crise du chikungunya constitue un double mouvement de justice environnementale : en mettant l'environnement au rang de "ce qui compte" et en dénonçant les rapports de pouvoir et la colonialité qui s'y joue. En effet, parce qu'elle se situe dans une postcolonie, cette crise rend compte également de la colonialité de l'action publique sur ce territoire.

Mots-clés : colonialité, crise sanitaire, justice environnementale, Ile de La Réunion

Introduction : La Réunion durant la crise du chikungunya

Etat de guerre sanitaire

2006 est l'année de la crise sanitaire du chikungunya à La Réunion. La venue de renforts militaires pour démoustiquer l'île signale un « état de guerre sanitaire » qui a duré 3 mois. Les premiers cas de chikungunya sont déclarés à La Réunion dès 2005 et depuis, l'île a connu un « taux d'attaque de 35% de sa population soit 266 000 cas[2]

[1] Ce texte est une version remaniée et traduite du chapitre de l'auteure "The chikungunya outbreak in Reunion : epidemic or environmental crisis ?" édité en anglais en 2019 dans l'ouvrage coordonné par Cécilia Claeys chez Peter Lang, *Mosquitoes management. Between environmental and health issues.*

[2] Sur une population de 782 000 personnes (INSEE, 2009).

dont 876 formes graves, 224 cas pédiatriques, 44 formes néonatales, 222 formes sévères chez des adultes avec 11% de décès, soit au total un excès estimé de la mortalité, de 267 décès pour l'île » (Renault *et al.*, 2008). Nous savons aujourd'hui qu'il s'agit d'une maladie virale transmise à l'humain par des moustiques infectés selon l'OMS, mais au moment où sévissait le plus fort de la crise, l'administration criait à l'inconnu. « Parler du chikungunya comme d'une maladie émergente a permis de dire, au début de l'épidémie à La Réunion, qu'elle était mal connue et de se rassurer à peu de frais » (Taglioni, 2010). Dans l'île, les principaux vecteurs sont *Aedes Albopictus* ou « moustiques tigre ». Cette espèce de moustique est dite domestique car elle vit près des habitations, ce qui augmente le risque de transmission. Incurable, le chikungunya provoque une fièvre soudaine et intense et des douleurs articulaires souvent invalidantes qui disparaissent au bout de quelques semaines. En l'absence de vaccin, le seul traitement possible est symptomatique. Les complications, variables selon les malades, peuvent provoquer la mort : à la fin de la crise, en 2007, on dénombre 267 décès à La Réunion dus au chikungunya (Brucker *et al.*, 2007). Mais deux ans plus tôt, les gestionnaires de la santé publique ignorent tout de la maladie et tarderont à prendre la mesure de la situation épidémique. Personne ne sait encore à cette époque que la maladie peut se transmettre de la mère à l'enfant (Taglioni, 2010). Personne ne sait non plus les multiples complications qu'elle entraîne, variables en fonction des malades, mais qui vont handicaper durablement l'économie de l'île. Alors que le nombre de cas s'envole fin 2005, ces gestionnaires sont pris à partie pour leur inaction. En 2006, une crise sanitaire sans précédent à La Réunion va défrayer la chronique. Le pic épidémique sera atteint en mars de la même année.

Un contexte de paupérisation du service de prophylaxie

Cette crise intervient dans un climat de défiance envers les institutions politiques et sanitaires, que la presse entretient en faisant écho aux plus folles rumeurs (Idelson, 2011). Cette dernière dénonce d'abord l'incompétence administrative dans la gestion de la crise puis elle alimente, par voie de presse interposée, un jeu de la patate chaude entre collectivités territoriales, DRASS et préfecture. Les polémiques s'enchaînent sur la toxicité des produits épandus pour faire la guerre aux moustiques et sur les accusations de négligence lancées par la préfecture aux collectivités locales. Les institutions se renvoient la balle pour se dédouaner de toute responsabilité dans le manque de coordination des démoustications. Ce déchaînement des passions survient dans un contexte de paupérisation du service de prophylaxie (Dupé, 2015). Depuis l'éradication du paludisme à la fin des années 1970, considérée comme une « conquête » de la départementalisation[3] (Lopez, 1989) en termes de santé publique (et de chute de la mortalité infantile), ce service est devenu impropre à lutter efficacement contre les moustiques (Dupé, 2015). La démoustication était dans les années 1970 encadrée par le Conseil Général et réalisée par la DRASS locale. Lorsque cette dernière repasse sous le contrôle de l'Etat en 1986, le service de prophylaxie s'appauvrit, en moyens et en effectifs. Depuis, il est balloté entre Etat et département. Un an avant l'épidé-

[3] A la départementalisation en 1946, la lutte contre la pauvreté, les logements insalubres et la mortalité infantile (dont le paludisme était souvent la cause) a constitué le premier défi relevé par les politiques publiques dites de « rattrapage », c'est-à-dire visant à « combler » les écarts de conditions de vie entre l'ex-Métropole et le nouveau département.

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

mie de chikungunya, celui-ci exprimait dans la presse sa crainte de voir le service de prophylaxie décentralisé lui revenir sans mise à disposition de moyens.

En plus de ce climat de méfiance, les nombreuses analyses de cette crise sanitaire pointent sa formulation en un problème de moustiques (Dupé, 2015 ; Metzger, 2009 ; Watin, Metzger, Taglioni et Idelson, 2009 ; Taglioni et Dehecq, 2009, Setbon et Raude, 2008 ; Watin, 2007). D'ailleurs, la principale erreur attribuée aux gestionnaires de santé publique serait de n'avoir vu dans les premiers signalements de malades (dès 2005) *qu'un* problème de moustiques. La littérature scientifique met en avant combien les comparaisons avec les épidémies bien connues de dengue[4] ont formé un carcan cognitif (Watin, Metzger, Taglioni et Idelson, 2009). Cette comparaison avec la dengue a empêché de voir la catastrophe arriver et de s'y préparer. Considérée comme ayant fait ses preuves dans la lutte contre le paludisme, la lutte anti-vectorielle (LAV) est réactivée comme une arme fatale transformant, en dépit des alarmes persistantes, la solution en problème. En effet, comme la crise n'est qu'un problème de moustiques alors la prise en charge des humains (malades autant que ceux pas encore touchés par la maladie) est repoussée à la marge du problème sanitaire.

Dans la comparaison avec d'autres îles de l'océan Indien comme Mayotte, La Réunion est jugée par la presse comme n'ayant pas pris toute la mesure du danger. Là où Mayotte est considérée comme une réussite pour endiguer la catastrophe en enclenchant la lutte communautaire[5], les instances réunionnaises sont renvoyées à un jugement d'incompétence de leurs habitudes gestionnaires ancrées dans des prés carrés hiérarchiques. La presse met ainsi en avant ce que les auteurs appelleront les « *vulnérabilités structurelles et conjoncturelles* » de ces instances (Watin *et al.*, 2009, p. 51-53), et dessine un territoire pris dans les affres de sa modernité. Toujours selon la presse, le développement économique de l'île aurait masqué les inégalités sociales persistantes et empêché ce « *Monaco dans l'Océan Indien* » (Gauzères, 2006) d'anticiper les conséquences d'une épidémie qui handicape d'abord les couches sociales les plus fragiles.

1 Problématique

Notre analyse entend montrer que si la formulation du problème public « chikungunya » est environnementale pour les autorités sanitaires (Metzger, 2009), elle l'est aussi pour d'autres acteurs. Ainsi, l'environnement loin d'être une préoccupation marginale, est toujours situé à côté des enjeux sanitaires et sociaux. En tant qu'enjeu de premier ordre, il fait de la crise sanitaire un double mouvement de justice environnementale[6] (JE). Nous verrons d'abord comment la crise a été l'occasion d'exprimer

[4] Les premiers cas réunionnais de dengue sont signalés en 2004. La dengue est une maladie jugée souvent bénigne puisque sans séquelle, voire asymptomatique, et dont les formes graves (dengue hémorragique et dengue avec choc) sont rares.

[5] En référence à la définition de la santé communautaire selon l'OMS : « processus par lequel les membres d'une collectivité géographique ou sociale, conscients de leur appartenance à un même groupe, réfléchissent en commun sur les problèmes de leur santé, expriment leurs besoins prioritaires et participent activement à la mise en place, au déroulement et à l'évaluation des activités les mieux aptes à répondre à ces priorités ».

[6] Le réseau francophone de justice environnementale définit le mouvement de justice environnementale comme reposant « *sur la reformulation des problèmes environnementaux et de changement global en enjeux de justice pour les hommes et la nature, et sur la reconnaissance de l'implication des plus affectés dans leur publicisation et résolution* » (Voir : www.justiceenvironnementale.inrae.fr). Pour plus d'informations concernant la grille de lecture de la JE, nous renvoyons le lecteur vers les travaux de

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

sur la place publique le souci pour la nature. Nous verrons ensuite comment les mobilisations collectives ont revendiqué une gestion équitable de la crise (équitable à la fois pour les malades et pour la nature) en imbriquant étroitement, dans un rapport de causalité, justice sanitaire et justice écologique. De ce fait, la crise du chikungunya constitue un mouvement de justice environnementale parce qu'elle a mis l'environnement au rang de « ce qui compte » et parce qu'elle a dénoncé les rapports de pouvoir et la colonialité qui s'y jouait. Cette crise rend compte également de la colonialité de l'action publique sur ce territoire.

2 Méthodologie

Notre recueil de données s'est concentré sur la presse quotidienne régionale ou PQR qui a été consultée sur trois mois (du 1er janvier au 31 mars 2006) dans son intégralité. La presse a constitué un acteur clé dans la crise du chikungunya (Watin, 2007) possédant une véritable « capacité à dramatiser le problème » (Bergeron et Castel, 2014). Nous avons sélectionné trois journaux en tirage papier : le *Journal de l'Ile* (JIR), le *Quotidien* (Quot.) et *Témoignages* (Tem.). Ces trois journaux sont les plus diffusés au moment de la crise, la presse numérique ou les réseaux sociaux n'ayant encore ni l'ampleur ni la portée qu'ils connaissent aujourd'hui. Le JIR et le Quot. ont par exemple créé des rubriques de « Courrier des lecteurs » spécial « chik ». Toutefois, le passage à l'écrit dans une société très inégalitaire diglossique avec un fort taux d'illettrisme freine l'expression « libre » des lecteurs ou lectrices. Ainsi, il faut relativiser la portée de la presse comme caisse de résonance des expressions et mobilisations populaires : le recueil de données n'a pas permis de suivre *objectivement* (hors du prisme journalistique) toutes les expressions populaires sur la crise sanitaire. Le journal _Témoignages _tient une place particulière dans ce corpus. En tant qu'organe de presse politisé, ce journal partisan a traité surtout de l'action parlementaire des élus du Parti Communiste Réunionnais. Les données recueillies dans ce journal ont permis de regarder comment le portage de la voix des citoyens insulaires auprès des instances nationales a illustré (ou non) notre grille de lecture de la JE. Le tableau suivant récapitule le corpus constitué, en nombre de pages.

Le corpus sera convoqué de la manière suivante : premières lettres du quotidien ou acronyme (Tem., JIR ou Quot.) suivi de la date (JJ/MM/AA).

Le corpus en nombre de pages

JOURNAL	JANVIER 2006	FEVRIER 2006	MARS 2006
Le Journal de l'Ile (JIR)	97	292	72
Le Quotidien (Quot.)	57	283	93
Témoignages (Tem.)	95	146	46

Valérie Deldrève (2015). Pour une application de cette grille au contexte réunionnais, voir nos précédentes publications et l'ouvrage collectif coordonné par Deldrève et Candau (2021).

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

Le cadrage temporel des données a souhaité capturer le « pic épidémique[7] » considéré *a posteriori* comme le moment le plus fort de la crise (ANSES, 2013), pour étudier comment est posé le problème et quelle place y tient le souci environnemental.

3 Une mobilisation de justice environnementale

Les questions de justice environnementale apparaissent dans les discours justifiant les alternatives aux plans de démoustication : des solutions jugées plus saines sont proposées pour répondre au désir de lutte dite « biologique ». La qualification en « biologique » reprise dans la presse sert à désigner la volonté d'une action moins violente envers la nature. Ce souci que nous qualifions d'écologique car centré sur la nature émerge à la faveur de deux mouvements. Le premier est un mouvement de contestation de grande ampleur contre le nouveau plan de lutte du préfet. Il suit les contours de la polémique autour de la toxicité des produits. Les enfants, les animaux sont présentés comme des victimes des démoustications. Leur vulnérabilité servira d'argument d'autorité pour alimenter la « solution du tout chimique » à l'épidémie comme un risque de plus. Alors que les gestionnaires de santé publique ont mis en concurrence les enjeux de santé humaine et environnementale, ce premier mouvement décloisonne gestion de l'environnement et gestion de la santé.

En effet, la polémique sur la toxicité des produits de démoustication va soulever la question des déchets. Avec la multiplication des actions communautaires et à mesure que la perspective temporelle s'allonge, les collectivités territoriales, en dénonçant la martialité et la démesure des démoustications, ont développé une argumentation pro-environnementale de circonstance. Certes, la carte de l'éthique environnementale est surjouée dans ce jeu de la patate chaude. Toutefois, en justifiant les actions qu'elles entreprenaient « contre » celles de l'Etat, ces collectivités ont donné de la visibilité à cet argumentaire.

Dès le début de la crise, un rapport de la commission parlementaire avait prévu combien pourrait être polémique la question des produits utilisés (Duhamel *et al.*, 2006, p. 43). Bien avant, la presse relayait déjà des alertes en ce sens. Des alertes restées sans réponse de l'administration. Le silence des autorités a semblé organiser l'ignorance. Qu'il soit imposé un plan de lutte « plus fort que le mal » (JIR) devient intolérable. La fabrique du « risque démoustication » procède ainsi de superpositions de l'intolérable (Fassin *et al.*, 2005). Il devient intolérable d'être empêché de se protéger individuellement quand la pénurie des répulsifs est en effet annoncée dans la presse. Il devient intolérable que la prévention collective d'une épidémie en temps de crise entrave la qualité de l'environnement. En plus de maltraiter les malades et de mal prévenir l'expansion de l'épidémie, la gestion de la crise sanitaire menace désormais le futur : c'est dans ces conditions qu'émerge le souci environnemental.

Toutefois, préconiser une lutte plus saine et refuser l'utilisation massive des pesticides chimiques ne signifie pas forcément revenir sur la nécessité de tuer les moustiques : cette lutte, même avec des produits « biologiques », « ne (doit) pas faire de prison-

[7] Cette modalité de recueil des données s'effectue sur un temps court, celui entourant le pic épidémique et les premiers faits marquants de la crise : les décisions de démoustication massive, les venues en urgence des ministres de la santé, le premier mort causé directement par le chikungunya sur les produits.

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

niers » (JIR du 15/02/06). Dès janvier 2006 pourtant, se pose la question du rôle des moustiques et des insectes touchés par les insecticides dans la chaîne alimentaire. N'est-il pas possible de limiter la diffusion du virus autrement qu'en démoustiquant ? Quelles sont les conséquences à long terme des démoustications massives ? Autant de questions posées dans la presse remettant en cause la nécessité de « Tuer des colonies d'insectes » (Quot. Du 03/01/06). Surtout qu'un autre facteur de la mortalité épidémique se fait connaître : la mauvaise santé de la population (Une du Quot. du 08/02/06). La lutte contre les moustiques apparaît alors comme une gestion partielle (on ne fait pas tout ce qu'il faut) et partiale (la solution n'est pas juste pour toutes les parties) de l'épidémie. Même si la polémique n'aboutit pas à une solution intégrant une éthique animale favorable aux moustiques, cet argument ancre le souci pour la nature sur le devant de la scène. Pour la première fois à La Réunion[8], la crise sanitaire pose – sans la résoudre – la question des démoustications sous l'angle moral. Ce nouvel enjeu permet une reformulation du problème sanitaire : la protection environnementale devient la clé de la protection de la santé humaine. La santé environnementale devient un bien commun à préserver au même titre que la santé humaine.

Dans cette partie, nous verrons comment les démoustications, proposées comme une solution de réduction de l'épidémie, sont devenues un risque de plus. Nous regarderons comment l'inquiétude[9] fut motrice pour dénoncer les programmes de démoustication comme potentiellement dangereux pour l'environnement. Dans la société postcoloniale réunionnaise, le mouvement social qui a émergé autour de la dénonciation de ces programmes a fait de « l'environnement un enjeu, non plus de conservation, mais de justice sociale » (Drique et Lejeune, 2017, p. 111). Pour appréhender ces mobilisations, nous dialoguerons avec les questionnements de la justice environnementale : quelles injustices dénoncent ces mobilisations ? Quel rapport les populations nouent-elles avec l'environnement lorsqu'elles expriment ces sentiments d'injustice ? En quoi la catastrophe environnementale dénoncée est-elle *injuste* ?

La construction d'un préjudice environnemental procède du rejet catégorique de la solution environnementale apportée par l'administration à la crise sanitaire. Plusieurs conditions rendent ce rejet possible : le manque de coordination des instances pour démoustiquer et la polémique sur la toxicité des produits de démoustications. Ces conditions constituent un terreau fertile pour l'émergence de mobilisations de justice environnementale et une demande de « plus de nature » dans la gestion environnementale de la crise.

3.1 Nommer le préjudice : le « flytoxage »

> « [...] depuis quelques semaines, on bombarde, on flytoxe, on pulvérise à tour de bras dans les cours d'école et les dépôts d'ordure. On intoxique aussi beaucoup, là des enfants atteints d'irritations, ici un enseignant qui tourne de l'œil, plus loin un "démoustiqueur" aux yeux rougis et à la peau

[8] En effet, lors de la gestion du paludisme à La Réunion dans les années 1970, l'épandage de DDT n'a pas été remis en question publiquement_ _ ; il ne l'est toujours pas aujourd'hui.

[9] Pour F. Chateauraynaud (2008), la notion d'incertitude est centrale pour comprendre la construction des risques. Selon cet auteur, l'incertitude possède trois registres, dont l'inquiétude, qui renvoie à un état forçant les individus à être vigilants.

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

> enflammée. Sans oublier bien sûr, l'impact de cette campagne sur la faune et la flore. Les abeilles ont déjà payé un lourd tribut, premier maillon d'une chaîne écologique désormais touchée dans sa globalité. Quand bien même le conseil général et certaines communes refusent désormais d'utiliser Fénitrothion, Téméphos et autre pyréthrine, les commandos nocturnes de 4x4 de la DRASS continuent d'arroser d'insecticides de synthèse zones urbaines et espaces verts. » (JIR du 15/02/06)

En réponse à l'alarme lancée par des élus en décembre 2005 à l'Assemblée Nationale, l'Etat envoie un renfort de 300 militaires pour démoustiquer La Réunion. Le préfet engage alors chaque collectivité à participer à l'effort de « guerre ». Ne disposant pas des moyens humains en interne, ces collectivités vont embaucher à tours de bras des « emplois verts », des agriculteurs, des « emplois aidés » pour augmenter le nombre de personnels potentiellement démoustiqueurs… Dans l'urgence, les services de prophylaxie, armée, médiateurs, agents municipaux se télescopent dans une cacophonie largement relayée par les médias. Qui fait quoi ? Qui organise ? Qui réalise ? Qui a autorité ? Qui prévient ? Qui est formé pour ? Aux yeux des médias, le désordre semble si absurde que l'échec de l'organisation des démoustications apparaît comme volontairement mis en œuvre : l'incompétence des « démoustiqueurs » est jugée programmée. Ces démoustications très attendues déçoivent.

Le flytoxage devient le terme générique pour parler de ces démoustications massives. Il dit la peur du caractère massif et toxique des démoustications. D'abord utilisé avec une connotation négative pour dénoncer et caricaturer l'épandage de produits pesticides, l'usage du terme se normalise. Un champ sémantique se développe autour de lui : enfant flytoxé, chien flytoxé, « endormi »[10] flytoxé ; autant de déclinaisons qualifiant la fragilisation volontaire des plus vulnérables. Devant la flambée épidémique, il ne reste plus qu'à se vouer à « Saint Expédit[11] et Saint-Flytox » (JIR du 02/03/06, p. 16).

Les photographies des « flytoxeurs nocturnes », dans leur combinaison de protection intégrale, lorsqu'ils en ont, rendent visibles les dangers redoutés : les produits épandus sont toxiques. Selon les experts sollicités par la presse, les flytoxeurs seraient bien plus protégés que l'utilisateur lambda avec une bombe insecticide à son domicile ; les journalistes ne relèveront pas le cynisme.

Qui peut flytoxer ? La notice du Fénitrothion évoque 216 heures de formation « sait-on qu'à La Réunion, les personnes qui sont chargées d'épandre les produits n'ont pas les qualifications requises pour protéger les autres et se protéger elles-mêmes ? » (Tem du 4/01/06). Même la compétence de l'armée, jusque-là profitant de l'aura de la rigueur militaire, est mise en cause : « Démoustiquer est un métier » (Quot du 08/02/06). Une attention particulière devait pourtant être prêtée à la formation des applicateurs, à leur « niveau de formation et d'encadrement » (Duhamel *et al.*, 2006). La coordination tant recommandée par la commission d'enquête fin 2005 n'a pas eu lieu, renforçant l'idée d'une incompétence d'autant plus programmée qu'elle avait déjà été pointée du doigt.

[10] « L'endormi » est le nom vernaculaire donné au caméléon panthère ou *furficer pardalis*.
[11] Selon la mythologie locale, Saint Expédit est le saint des causes perdues.

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

À mesure que se rapproche la rentrée scolaire[12], démoustiquer les écoles constitue une inquiétude supplémentaire. Alors que leur débrayage est discuté, les agents scolaires redoutent leur exposition aux produits des démoustications. Plusieurs vont refuser l'épandage au motif qu'ils n'auraient été ni suffisamment formés, ni ne seraient suffisamment protégés : pourquoi les uns seraient harnachés d'une combinaison quand les autres devraient le passer à mains nues et sans masque ? Ainsi, au sentiment d'abandon exprimé par les élus devant l'Assemblée Nationale, se mêle le sentiment d'un traitement différencié injuste entre les démoustiqueurs : la santé de certains travailleurs (les militaires hexagonaux) compterait plus que celles d'autres, celle des ouvriers locaux notamment.

La prolifération des acteurs de la démoustication a un effet délétère. Au lieu d'apaiser la crise, cet excès de zèle la renforce, surtout compte tenu des flottements dans les dosages des produits : « quand on dit un litre, vaut mieux mettre un litre et demi, qui ne fait pas ça parmi nous ? » (propos rapportés d'un agriculteur mobilisé pour la démoustication, Quot. du 10/02/06, p. 11).

La vulnérabilité des flytoxeurs renvoie également à celle des flytoxés. « Les enfants tombent comme des mouches dans les écoles démoustiquées » titre le *Journal de l'Ile*. Ce contexte de suspicion envers l'administration est propice à la mise en risque des démoustications. Plusieurs registres de l'incertitude cohabitent alors, sur la maladie et sa gravité, sur le produit, sur ses effets ou non sur l'environnement. Mais bientôt, cette incertitude devient une vive inquiétude. La grève des personnels techniciens, ouvriers et de service scolaire rappelle que la rentrée approche et avec elle l'affluence de potentielles nouvelles victimes. Sans forcément être « chikungunyés », ces nouveaux acteurs sont alors considérés comme doublement vulnérables : face à l'épidémie d'une part et aux solutions apportées à l'épidémie d'autre part.

3.2 Expression d'un sentiment d'injustice : des citoyens de seconde zone ?

La Réunion bascule dans un temps incertain, où les gestionnaires de santé semblent ne pouvoir trouver de solution en interne. Les sollicitations d'experts tous azimuts expriment le nécessaire import d'expériences « venues d'autres lieux et d'autres temps »[13], comme si des réponses ne pouvaient être apportées en local. Or, les instances semblent ne pas avoir saisi l'enjeu de légitimité en référence à l'autochtonie.

La polémique sur la toxicité des produits va défrayer la chronique sur toute la période étudiée et se présenter comme un débat d'experts *étrangers*. La controverse met en scène Etat et experts comme un duo d'acteurs illégitimes. L'organisation des démoustications apparaît comme une collusion entre des experts qui soutiennent l'utilisation des produits, et l'Etat, qui organise un épandage de ces produits en toute connaissance des réticences écocentrées. Des effets de contexte discréditent d'avance leur parole. Les experts, comme les gestionnaires étatiques, sont des « débarqués ». Ce terme péjoratif est régulièrement utilisé pour signifier l'origine allochtone du nouvel arrivant fraîchement atterri sur le tarmac de l'aéroport Roland Garros. Du fait de leur

[12] A La Réunion, le calendrier scolaire prévoit une trève estivale du 20 décembre au 20 janvier (à peu près).

[13] « Cette forme d'aveuglement pose donc la question des conditions de mobilisation des connaissances médicales et expériences cliniques, vécues en d'autres lieux ou en d'autres temps » (Metzger, 2009, p. 192).

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

origine, il va manquer à ces experts le capital environnemental d'autochtonie (Ginelli, Bouet et Deldrève, 2016) suffisant pour compenser les doutes largement nourris par la polémique.

Selon la presse, l'Etat a donc organisé dès 2005 l'utilisation massive de deux pesticides organophosphorés. Fénitrothion et Téméphos sont deux produits de synthèse : l'un tue les moustiques adultes et l'autre les larves ; les deux sont censés être les plus efficaces du marché. Ces produits vont connaître une très mauvaise publicité. Leur épandage massif est dès le départ envisagé comme un mal nécessaire pour « casser la population de moustiques adultes » (Quot. du 08/02/06). Les experts avaient ainsi validé le choix des produits selon un ratio « efficacité/toxicité » (Quot. du 08/02/06) devant l'énormité de l'enjeu sanitaire. Ils peinent toutefois à convaincre. En l'absence de connaissances sur les populations initiales de moustiques, ils ne peuvent mesurer ni l'impact ni l'efficacité des démoustications. « On n'est pas dans une perspective de mesurer concrètement un impact car là, on est dans l'urgence », relate un ingénieur sanitaire de la DRASS, responsable de la LAV (JIR du 02/03/06, p. 16). Le doute scientifique sur l'impact sanitaire des démoustications ne profite pas aux experts qui semblent avoir sous-estimé la popularité et la diffusion locale des enjeux écologiques. A leur indétermination va répondre l'inquiétude des groupes qui opposent un principe de précaution contre les pesticides choisis par les autorités.

L'argument de la protection « des plus vulnérables » (enfants et animaux) révèle le risque démoustication construit sur le registre de l'inquiétude (Chataurayaud, 2008) : le remède à l'épidémie peut-il faire prendre le risque de menacer la santé humaine ? Quelques maires[14] et des habitantes invoquent la possibilité d'un droit de réserve citoyenne, jugeant les démoustications peu transparentes. Du reste, le déploiement de l'armée pour démoustiquer fait peur. En février 2006, la présidente du Conseil Général refuse ouvertement[15], soutenue par des maires, d'appliquer Fénitrothion et Téméphos au nom des « réserves d'eau en danger » (JIR du 13/02/06). De nombreuses autres résistances sont relayées dans la presse comme le cas de deux habitantes devant payer une amende de 3700 euros pour avoir refusé aux équipes chargées de pulvériser les insecticides l'accès à leur jardin : « j'ai des enfants et des animaux, je craignais pour eux » disent-elles (JIR du 16/02/06, p. 15).

La « *catastrophe écologique* » paraît annoncée. Le préfet aura beau s'en défendre – « je n'intoxique pas La Réunion », le mal est fait. Le « tsunami chimique » emporte la gestion de l'urgence sanitaire dans une polémique qui met en balance le pouvoir autocratique de l'Etat contre une réprobation populaire de ses méthodes de gestion. Dans ce contexte construisant le préjudice environnemental, la demande de justice pour la nature initie les mobilisations environnementales.

La lutte avec des « biopesticides » apparaît comme la panacée. Elle est jugée plus saine, et pour l'environnement, et pour la santé humaine. À l'opposé de la lutte jugée

[14]Les informations relayées sur la période font état de l'arrêt dans trois municipalités : le Port, Saint Paul et Saint Joseph.

[15]Compte tenu du contexte politique la mettant en cause, il est possible de s'interroger sur l'authenticité de cet engouement. Nous nous focalisons ainsi uniquement sur la reprise de l'argument écologique et non sur son authenticité

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

« polluante » organisée par l'Etat, le plébiscite du BTI[16] désigné comme un « biopesticide » rend visible le désir d'une « lutte saine ». Le « naturel » apparaît comme une solution au tout chimique et à son empreinte environnementale.

En effet, alors que le pic épidémique n'est pas atteint, le temps « d'après » fait surface : qui devra gérer les impacts sur la biodiversité et les nappes phréatiques ? Du côté des gestionnaires, les pollutions générées par les démoustications massives semblent constituer des dommages collatéraux (Quot. du 09/02/06). De l'autre côté, il y a profusion des porte-paroles environnementaux : des associations écologistes comme le Mouvement Génération Ecologique de La Réunion (JIR du 12/02/06), des experts entomologistes, des élus locaux, des collectifs de citoyens créés durant la crise pour lutter contre le chikungunya. Leurs alarmes répétées désignent l'environnement comme victime d'une politique d'un « flytoxage aveugle » (JIR du 02/03/06, p. 16).

3.3 Les mobilisations collectives pour plus de justice : l'argumentation de la commune du Port

Les refus de démoustiquer comme actes de désobéissance ou les demandes de plus de nature ne sont pas les seules actions collectives de ce type. En même temps que les démoustications massives, les opérations de grand nettoyage de l'île redémarrent en 2006. Ces dernières ne sont pas des initiatives spécifiques à la lutte contre les moustiques. Après chaque cyclone, il est d'usage que les collectivités entreprennent de nettoyer l'île suite au « ravinage » des déchets par les pluies torrentielles. Les associations rappellent l'urgence de mettre en œuvre cette « propreté » : _« _La meilleure lutte est celle contre les gîtes larvaires, face au chik, la lutte la plus efficace est le nettoyage pur et dur. » (JIR du 25/01/06).

Les opérations de grand nettoyage interviennent ainsi dans ce contexte particulier où Etat et collectivités territoriales craignent que leurs « négligences » respectives ne leur fassent tenir le rôle de grand coupable dans la diffusion de l'épidémie. Elles donnent lieu à une compétition visant à stigmatiser la commune la plus négligente et la plus éloignée de toutes préoccupations environnementales.

Une commune sort du lot cependant. La ville du Port, forte de ses précédentes actions pour lutter contre la dengue, est la seule ville de l'Île à avoir depuis longtemps abandonné le Fénitrothion (dès 2004) et à utiliser le BTI et la deltaméthrine (Quot du 11/02/06).

> « Le problème avec le chimique, c'est qu'il n'y a pratiquement plus rien de vivant après le traitement. On peut s'interroger sur la fragilité de l'écosystème. Quelles conséquences cela va-t-il avoir sur la faune et la flore réunionnaise ? » (JIR du 25/01/06)

Refusant de stigmatiser une population qui « ne saurait pas trier » ses déchets, la municipalité organise la lutte communautaire en éditant une plaquette de communication « Halte aux moustiques » distribuée à tous les foyers et une bande dessinée à destination des enfants. Usage du BTI, lutte communautaire, nettoyage et ciblage

[16] *Bacillus thuringiensis israelensis.*

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

de la communication – notamment auprès des enfants considérés comme des relais indispensables –, toutes ces actions interviennent dans un « souci écologique » affiché dès le départ comme un enjeu capital.

> « Hier, la Mairie du Port faisait le point sur l'extension de l'épidémie de chikungunya dans la cité maritime, le bilan de l'expérimentation de la déchetterie mobile, la coordination nécessaire entre les équipes de la commune et les brigades envoyées par la DRASS. Cela passe en particulier par l'utilisation de produits adaptés pour ne pas que la catastrophe économique et sanitaire que nous vivons soit en plus une catastrophe écologique. » (Tem du 08/02/06)

« L'écologie contre le chik » (JIR du 25/01/06) est considérée comme une politique de justice sociale. Les opérations de déchetterie mobile viennent compléter ce panel d'actions de la lutte communautaire déjà instaurée avant la crise du chikungunya. Il s'agit de lutter mécaniquement contre la propagation du moustique avec un dispositif allégé de collecte itinérante des déchets verts, métaux ou encombrants (Tem du 08/04/06). L'objectif est triple : (1) vider les cours de leurs déchets pour permettre le passage des applicateurs de produits dans des cours « désencombrées » et maximiser ainsi l'efficacité des démoustications. Ensuite, il s'agit d'éviter que (2) « (comme) en temps normal, les camions repartent vers la déchetterie, sans être triés » (Quot. du 09/02/06). Enfin, le passage des déchetteries permet (3) de signaler les cas de chikungunya, renforçant ainsi la veille sanitaire et donnant la possibilité de renouveler une future application de produits.

Pour enrayer les dépôts sauvages d'ordures, « véritable problème de société à La Réunion » (Quot. du 09/02/06), les plans de gestion des décharges sauvages sont présentés comme des réponses pour plus de justice environnementale. La municipalité met en œuvre une prévention en direction des plus pauvres consciente que ces habitants, plus proches des décharges sauvages, sont potentiellement plus en contact avec les réservoirs viraux et avec les humains déjà infectés[17].

On reconnaît un mouvement de justice environnementale à la nature des dénonciations exprimées, corrélant souci pour l'humain et pour la nature d'une part, et dénonçant les inégalités et des discriminations d'autre part. Nous avons vu que la crise a révélé l'intérêt des collectivités et des populations pour l'environnement en nommant un préjudice (le flytoxage) et en expérimentant des solutions alternatives aux démoustications massives. Nous allons regarder maintenant du côté de la colonialité du pouvoir : comment est-elle dénoncée ? Comment s'affiche-t-elle ?

4 La colonialité de la crise sanitaire : le pneu et le caméléon (GRIS)

La colonialité du pouvoir selon Quijano (1999) se manifeste notamment à travers une domination ethno-raciale et le contrôle des formes de subjectivité comme l'imposition d'un point de vue culturel eurocentré. Pour ce qui concerne la crise sanitaire que

[17] François Taglioni et Jean-Sébastien Dehecq (2009) montrent ainsi que l'urbanisation est un facteur de risque de transmission des arboviroses à La Réunion.

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

nous évoquons, cette colonialité se présente d'abord dans l'expression d'un sentiment d'abandon, récurrent dans les mouvements contestataires réunionnais. L'association « Les Réunionnais contre le chikungunya » se constitue suite à une altercation téléphonique de sa future présidente avec un personnel du ministère de la Santé à Paris (JIR du 27/01/06). Arguant « nous ne sommes pas des sous-français », elle estime important de recueillir la parole des malades et de centraliser des informations manquantes quant aux produits épandus et à la prise en charge médicale. Dans un contexte de marginalisation des malades et d'indifférence des institutions, ce mouvement d'épidémiologie populaire (Calvez, 2015) dénonce l'incompétence de la gestion étatique. L'Etat et ses représentants locaux sont directement visés : traités d'« inconséquents de passage », ils sont accusés d'avoir organisé le silence. « [Le préfet] passera mais [les Réunionnais] eux resteront » (Tem du 07/03/06). Les représentants de l'Etat sont également racialisés : ils deviennent « les grands chefs blancs de Paris », organisant la complicité et le laxisme des dirigeants locaux. La gestion de la crise est ressentie comme coloniale.

La colonialité s'affiche également dans la formulation publique du problème chikungunya, dans les solutions que les autorités proposent et ne proposent pas. Les démoustications massives relèvent en effet d'un modèle technocratique classique qui ne compose pas avec les pratiques existantes de gestion du moustique. Ces pratiques ne sont d'ailleurs guère visibles dans les propos des autorités. Tout se passe comme si les Réunionnais n'avaient jamais eu à se protéger des moustiques avant 2006 et n'étaient pas compétents en la matière. Les communiqués de la DRASS ne mentionnent aucune pratique en usage dans la population : moustiquaires, enfumage des jardins, usages de plantes – citronnelles, géraniums – mais répètent à l'envi les « bons comportements » (Metzger, 2009, p. 188). La formulation du problème par les autorités aboutit à un déni de toute familiarité préalablement acquise avec les moustiques, faisant dire au préfet « les Réunionnais vont devoir vivre avec les moustiques » (JIR 15/02/06).

Ce déni de familiarité avec les moustiques révèle une profonde injustice épistémique (Médina, 2012). Les pratiques locales de protection contre les moustiques sont évacuées (Gaüzères, 2006, 2011), tout comme sont impensées les capacités de mobilisation collective des populations locales. Les communiqués de la DRASS expriment au contraire combien doivent être responsabilisées ces populations face à des pratiques (ou une absence de pratique) coupables de la diffusion de l'épidémie. Il aurait suffi de « nettoyer sa cour » pour éloigner la menace. L'ordre du propre et du sale est un levier classique de distinction sociale et de stigmatisation des classes populaires. Pourtant, dans la presse, les médecins[18] dénoncent cet aveuglement comme mû par un « sens commun nordiste ». En posant publiquement la question de la gestion de la crise comme au « Nord » (Gaüzères, 2006), ils réactivent cet axe Nord/Sud. La colonialité de la crise leur sert à souligner leur connaissance du terrain et partant, l'ignorance des « extérieurs ».

A cette hyperresponsabilisation des populations s'ajoute une marginalisation des malades. Les analyses scientifiques ont toutes en commun de pointer le « carcan cognitif »

[18] Il aurait été intéressant de suivre la trajectoire et les déterminants sociaux des porteurs de ces discours ; les médecins en question venant probablement du « Nord » eux aussi. Exprimer la colonialité du pouvoir sert ainsi des intérêts divers et divergents, que nous n'avons pas la place de détailler ici.

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

dans lequel semblent enfermées les autorités publiques (Metzger, 2007 ; Watin, 2007). Les personnes atteintes, symptomatiques ou pas, prises en charge ou non sont prisonnières d'un « effet de cadrage » (Metzger, 2007, p. 188). Ce « carcan[19] » – terme tellement à propos, compte tenu du contexte post-esclavagiste – peut aussi être considéré comme une manifestation de la colonialité du pouvoir.

4.1 Le pneu : derrière la cause environnementale, la stigmatisation des populations locales et des usages de la nature

« Les moustiques se propagent grâce à leurs œufs [...] dans les pneus » (Quot. 12/02/06). S'il est un puissant symbole, fréquemment repris dans la presse durant cette période, par l'image ou par le verbe, c'est le pneu. Cet artefact active un ordre du propre et du sale. Dans les *kour*, il est un « pot de fleurs *macotte*[20] » qui signale l'origine populaire de cette façon de jardiner. Dans la nature, amoncelés dans des dépôts sauvages, il incarne le prétendu « manque d'hygiène » des citoyens. Parler des pneus permet de stigmatiser les mauvais jeteurs, complices de la dégradation environnementale et de la prolifération des moustiques. Le pneu hors d'usage est un gîte larvaire idéal, qu'il faut aller chercher dans la nature, dans les dépôts sauvages aux abords des quartiers populaires.

Or de quoi ne parle-t-on pas lorsque l'on parle de pneus ? La presse, si prompte pendant la crise à débusquer les intentions cachées des autorités (Idelson, 2011), parle (et fait parler) de ces pneus soit comme le fait de Réunionnais sales et inciviques, soit comme le fait d'un système qui ne prévoit pas les moyens de s'en débarrasser. Mais le système économique qui en est à l'origine est rarement incriminé. Les usages populaires et les collectivités locales jugées incompétentes sont stigmatisées sans que soient pointées certaines causes systémiques : le lobby des concessionnaires, le tout-automobile, le transport des marchandises et les monopoles économiques. La presse devient un espace produisant la stigmatisation, se faisant l'écho de propos bourgeois sur des populations locales responsables par leur « saleté » de la prolifération des maladies vectorielles.

La propreté de l'île est aussi réclamée au nom des menaces qui pèsent sur l'économie touristique. Dans la presse, des courriers de lecteurs comme les éditoriaux déplorent les annulations de réservation et la diminution de la fréquence des vols. Ils appellent au nettoyage au nom de la conservation d'une destination sécure pour les touristes, pour ne pas rajouter à la crise sanitaire une « crise économique ».

La mobilité intérieure est stigmatisée tandis que la mobilité extérieure, susceptible elle aussi de transporter virus et moustiques mais propice au tourisme, ne l'est pas.

4.2 La production d'une ignorance : ne pas penser la pollution des corps

Taire les pratiques ordinaires de protection contre les moustiques est la marque d'une injustice épistémique et résulte d'un « travail actif et organisé d'acteurs dominants »

[19] Le carcan est un collier de fer que portaient les esclaves. On peut en voir des modèles exposés au Musée de Villèle, à Saint Paul.

[20] *Macotte* est un terme péjoratif qui désigne en créole les défaillances, la saleté d'un objet ou d'un individu.

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

(Jas et Jouzel, 2015). Ce travail produit la stigmatisation mais aussi des formes d'ignorance.

Alors que la toxicité des produits épandus en masse inquiète, la composition des produits domestiques est à peine questionnée, surtout dans un contexte où des appels à démocratiser la protection individuelle se font entendre. La distribution gratuite de produits répulsifs (sprays, diffuseur électrique) est ainsi invoquée au nom d'une justice sociale. Les élus interpellent l'Etat pour financer ces distributions aux plus démunis. La presse dénonce une pénurie « organisée » que les autorités et les pharmacies récusent : la hausse de la demande aurait généré des profits pour les revendeurs des répulsifs qui organiseraient la pénurie des produits les moins chers et forceraient la vente des produits les plus chers. « La grande distribution a sorti l'armada » (JIR du 19/01/06). Les pharmaciens et les supermarchés sont alors largement mis en cause et désignés comme des « profiteurs de guerre » (entretien avec Virapoullé, maire Saint André, JIR) :

> « Les répulsifs, tant vantés par nos spécialistes locaux ne servent pas à grand chose dans nos climats et deviennent inefficaces en quelques heures. Au passage, ils auront servi à faire la fortune de quelques commerçants locaux » (Tem du 07/03/06, Courrier des lecteurs)

Il faudra attendre début mars pour que s'exprime la remise en cause des répulsifs domestiques, essentiellement sous l'angle de leur inefficacité et sans que cela n'entraîne pour autant de polémique sur leur toxicité[21]. Là encore l'opacité est pointée.

> « Difficile cependant d'évaluer l'impact d'un insectifuge ou ses dangers car aucune étude n'a été menée à long terme [...] [E]n France, il relève de la législation sur les cosmétiques et d'hygiène corporelle qui n'est pas très contraignante. Il n'est officiellement demandé aucune preuve d'efficacité, les seuls essais de tolérance obligatoire sont effectués sur les animaux ». (JIR du 14/03/06)

La population est alors renvoyée aux bons conseils des pharmaciens ou à sa propre débrouillardise alors même que les communiqués diffusés enjoignent à une protection personnelle accrue.

> « Il y a pléthore de répulsifs anti-moustiques dans les rayons des supermarchés. Les autorités sanitaires ont mal et insuffisamment renseigné les Réunionnais dans leur choix. La majorité utilise le « cinq sur cinq » alors que l'insectifuge le plus actif, de l'avis des médecins, est à base de DEET » (JIR du 14/03/06)

[21] Ce qui fait dire à un expert que les pollutions quotidiennes dues aux insecticides à usages locaux sont plus grandes (entretien avec M. Yebakima, Quot. du 08/02/06)

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

Comment choisir le « bon produit » quand les communiqués des autorités ne précisent rien d'autre que d'utiliser un « répulsif » ? Ceux du Conseil Général demandent de « se protéger contre les piqûres de moustiques en utilisant des ventilateurs et des diffuseurs électriques, de protéger les enfants en bas âge et les bébés avec des crèmes répulsives et d'utiliser régulièrement un spray pour les adultes » (Quot du 30/01/06). Les préconisations invitent à décliner la protection individuelle en fonction de la « cible » (enfant, adulte). La DRASS se fait plus évasive : se protéger passe par l'utilisation d'un produit répulsif (Quot. du 13/01/06), porter des vêtements longs de couleur claires lorsque les moustiques sont nombreux et redoubler de prudence en particulier au lever et au coucher du soleil.

Si la crise a permis de formuler un souci environnemental inédit, le silence sur la toxicité potentielle des répulsifs individuels montre que l'espace postcolonial reste propice à la fabrique d'une ignorance spécifique en matière de santé publique (Ferdinand et Jas, 2022).

Conclusion : la crise du chikungunya comme mouvement pour plus de justice environnementale

Nous avons souhaité revenir sur cette crise, non pour produire une analyse sanitaire de plus, mais pour faire un pas de côté et appliquer une grille de lecture environnementale à la compréhension des événements. La crise du chikungunya, dès ses prémisses, a été environnementale. La presse, en relayant l'intérêt pour l'environnement des populations locales, a construit la protection de la nature comme un enjeu capital pour résorber la crise.

Comment a émergé cet intérêt pour l'environnement ? D'abord en faisant de la solution proposée par les autorités publiques un problème. Les démoustications « massives », militarisées et organisées par l'Etat sont progressivement construites comme un risque de plus. Elles sont dénoncées et leur organisation est incriminée. Cette dénonciation est déployée au travers d'une vive polémique sur la toxicité des produits utilisés. Des alertes au « tout chimique » vont amener les populations et les collectivités locales à entrer en résistance en refusant de démoustiquer et en faisant valoir un cumul d'inégalités de traitement.

La crise du chikungunya a signé le divorce entre un Etat (« *déor* ») – qui imposerait aveuglément une politique destructrice de l'environnement – et des acteurs locaux (« *dedan* ») – devenus lanceurs et lanceuses d'alerte de la « catastrophe écologique ». Les références à l'autochtonie vont renvoyer dos à dos les représentants du « *déor* » aux victimes du « *dedan* » et rendre injustes les injonctions à la responsabilisation individuelle à laquelle appellent les autorités. Les démoustications dénoncées comme injustices environnementales rendent visibles la vulnérabilité des enfants mais aussi des animaux. *Le lendormi* utilisé comme symbole de cette injustice atteste de cet intérêt grandissant pour l'environnement. Il peut apparaître paradoxal voire immoral de regarder vers la vulnérabilité animale quand souffrent les humains. Pourtant, cette attention pour la nature cristallise les enjeux en tension : le moustique est la petite bête qui cache la forêt d'un écocide préjudiciable aux humains. Focalisés sur le moustique, les gestionnaires de santé publique en ont oublié ces humains et la pluralité de

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

leurs intérêts et des valeurs qui pouvaient les mener à protéger leur environnement. Considérer le moustique comme l'éternel coupable remplit une fonction sociale : produire l'ignorance. Il est celui qui masque la pollution des corps et des écosystèmes. Et alors, tout est bon pour s'en protéger : déverser dans la nature et sur les corps des produits dont on tait collectivement la toxicité.

Bibliographie

Bergeron, H. et Castel, P. (2015). *Sociologie politique de la santé*. PUF.

Chateauraynaud, F. (2008). Les figures de l'incertitude dans les controverses publiques autour des risques collectifs. *Séminaire RISCO*, Université de Toulouse, Toulouse. URL : https://www.gspr-ehess.com/documents/FC-figures\%20de\%20l\%27incertitude.pdf

Deldrève, V. (2015). *Pour une sociologie des inégalités environnementales*. Ed. Peter Lang, Bruxelles.

Deldrève, V., Candau, J., et Noûs, C. (2021). *Effort environnemental et équité. Les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité en France. Ed.* Peter Lang, Bruxelles.

Drique, M. et Lejeune, C. (2017). La justice sociale à l'épreuve de la crise écologique. *Revue d'éthique et de théologie morale* (1), 111-124.

Duhamel, G., Gombert, D., Paupy, C., et Quatresous, I. (2006). Mission d'appui à la lutte contre le chikungunya. Rapport n° 2006 012

Dupé, S. (2015). Transformer pour contrôler. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 9 (2), 213-236. DOI : https://doi.org/10.3917/rac.027.0213

Fassin, D., Bourdelais, P., et Dozon, J. P. (2005). *Les constructions de l'intolérable : études d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*. La Découverte.

Ferdinand, M. et Jas, N. (2022). Habiter colonial, pollution et production d'ignorance. In S. Boudia et E. Henri (dir.), *Les politiques de l'ignorance* (p. 2265-5077). PUF.

Gaüzère, B. A., et Aubry, P. (2006). *Le chik, le choc, le chèque : l'épidémie de Chikungunya à la Réunion 2005-2006 en questions*. Azalées éditions.

Gaüzère, B.-A. (2011). Hurler avec les loups ou crier au loup ? Ou l'art redoutable de la communication par temps de crise sanitaire. *In* B. Idelson et G. Ledegen (dir), *Chikungunya : la médiatisation d'une crise* (p. 169-186). Fernelmont.

Ginelli, L., Bouet, B. et Deldrève, V. (2015). La reconnaissance d'un capital environnemental autochtone ? Les « Parcs Nationaux à la française ». In Colloque *Capital environnemental : pratiques, dominations, représentations, appropriations spatiales*, GEOLAB, Limoges.

Idelson, B. (2011). Traitement médiatique et crise sanitaire. L'épidémie du chikungunya à La Réunion. In I. Gavillet (dir.), *Déviance et risque en dispositifs : expertise et médiatisation* (p. 157–172). Presses universitaire de Nancy.

Jas, N., Jouzel, J-N. (2015). Ignorance. *In* E. Henry, C. Gilbert, J.-N. Jouzel, P. Marichalar (dir.), *Dictionnaire critique de l'expertise : santé, travail, environnement* (p. 172-180). Presses de Sciences Po.

Lopez, A. (1989). La santé en transition à la Réunion de 1946 à 1986 : bouleversements et limites des conquêtes de la santé dans un département d'Outre-Mer. *Annales de Géographie,* 98 (546), 152-178.

Médina, J. (2012). *The epistemology of resistance. Gender and racial oppression, Epistemic injustice and resistance imaginations*. Oxford University Press.

Metzger, P. (2009). L'épidémie de chikungunya : un problème de moustiques. *In* Cl. Gilbert (éd.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique* (p. 175-193). La Découverte.

Quijano, A. (1999). Coloniality of Power and Eurocentrism. *In* G. Therborn (éd.), *Modernity and Eurocentrism* (s/p.). Stockholm

Renault, P. *et al.* (2008). L'épidémie de chikungunya à La Réunion et à Mayotte, France, 2005-2066 : le contexte et les questions de surveillance et d'évaluation posées. *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, InVS, 343-345.

Setbon, M., Raude, J. (2008). Le chikungunya à la Réunion : facteurs sociaux, environnementaux et comportementaux en situation épidémique. *Population*, 63(3), 555-583.

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

Taglioni, F. (2010). Virus sans frontières : le chikungunya dans le sud-Ouest de l'Océan Indien et au-delà. *In* S. Duhamel, F. Moullé (dir.), *Frontières et santé. Genèses et maillages des réseaux transfontaliers* (p. 249-266). L'Harmattan.

Taglioni, F. et J-S. Dehecq. (2009). L'environnement socio-spatial comme facteur d'émergence des maladies infectieuses. Le chikungunya dans l'océan Indien. *EchoGéo*, 9. DOI : https://doi.org/10.4000/echogeo.11168

Watin, M. (2007). Polémique, Rumeur et Tension : de la « crise » du chikungunya dans l'espace public médiatique réunionnais. In Colloque *Epidémies et pharmacopée traditionnelle dans l'histoire des iles et pays de l'Océan indien occidental* (p. 241-251). L'Harmattan/Université de La Réunion.

Watin, M., Metzger, P., Taglioni, F., et Idelson, B. (2009). *Situation de crise, opinion publique et vulnérabilités. L'épidémie de chikungunya à La Réunion et à Mayotte*. Rapport final de l'IRD pour le Ministère de l'Outre-Mer.

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550